



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

FEDERATION GUINEENNE DE FOOTBAL

.....

COMMISSION ELECTORALE DE RECOURS

DECISION N°00C12/FGF/CER/01/12/2023

AFFAIRE :

Moriba Albert DELAMOU C/ Commission Electorale de la Fédération Guinéenne de Football

(Recours contre les résultats issus de l'élection des membres du Bureau de la Ligue Régionale de Football de N'zérékoré en date du 15/11/2023) ;

NATURE
Electoral

La Commission Electorale de Recours, statuant en sa session ordinaire du 01 Décembre 2023 à laquelle siégeaient :

- Moustapha BOKOUM (Président) ;
- Aly TOURE (Vice-Président) ;
- Aly SYLLA (Secrétaire) ;

Vu la requête de M. Moriba Albert DELAMOU datée du 18 novembre 2023, prétendant au poste de président de la ligue Régionale de football de Nzérékoré, portant contestation des résultats de l'élection des membres du bureau de ladite Ligue ;

Vu les Statuts de la Fédération Guinéenne de Football ;

Vu le Code Électoral de la Fédération Guinéenne de Football ;

Vu le procès-verbal de la Commission Électorale en date du 15 novembre 2023 ;

Oui les commissaires en leurs observations ;

À rendu la décision dont la teneur suit :

Attendu que de l'examen de la requête de M. Moriba Albert DELAMOU datée du 18 Novembre 2023, adressée à Monsieur le Président de la Commission Électorale de Recours, dirigée contre les résultats de l'élection du bureau de la ligue Régionale de football de Nzérékoré, il ressort les événements et griefs qui suivent :

Que la liste présidée par M. Sékouba LOUA a connu une substitution de nom de candidat après la date limite de dépôt de candidatures, celle-ci étant fixée au 18 octobre 2023, suivant le communiqué de la Commission Électorale daté du 07 octobre 2023 ; qu'en effet, M. Moriba I HABA, candidat complétant la liste présidée par M. Sékouba LOUA, figurant sur une liste datée du 16 Octobre 2023, a été remplacé par M. Faya Blaise KONDANA sur une liste datée aussi du 16 octobre de la même année ;

Considérant que le requérant, au motif que les faits qui précèdent sont irréguliers, demande l'annulation de la liste présidée par M. Sékouba LOUA ;

Sur la recevabilité :

Considérant qu'aux termes de l'art 13.1 du Code Électoral : « Les éventuels recours, dûment motivés, sont envoyés par courrier recommandé ou déposés contre accusé de réception au Secrétariat Général de la FGF dans un délai de trois (3) jours ouvrables après réception de la décision de la commission électorale » ; qu'il est justifié comme résultant des pièces, notamment le procès-verbal de la Commission Électorale du 15 novembre 2023, les bulletins de vote et autres documents électoraux, que ledit recours bénéficie de la régularité requise ;

Sur le Fond :

Considérant qu'aux termes de l'art 2.1 du Code Électoral : « Les principes démocratiques doivent être respectés en tout temps, tout comme ceux de la séparation des pouvoirs et de la publication de la procédure électorale de la FGF » ; que dans l'entendement de la Commission Électorale de Recours, les principes démocratiques visés dans la présente disposition sont ceux reconnus dans une société démocratique et dans un État de Droit ; que la transparence et la sincérité d'un processus électoral rentrent dans cette catégorie dite démocratique ; Que la lettre de M. Sékouba LOUA datée du 18 octobre 2023, ayant pour objet, un changement de membre, est postérieure au dépôt de la liste révisée, celle-ci étant datée du 16 octobre 2023 ; que dans

dans cette dernière appréciation, il y a vice de forme et atteinte à la fiabilité du processus électoral à la fois ; qu'il y a donc lieu d'accepter le moyen invoqué par le requérant ;

PAR CES MOTIFS :

En la forme :

Déclare recevable la requête introduite par M. Moriba Albert DELAMOU ;

Au Fond :

Déclare le recours fondé ;

Déclare nuls les résultats de l'élection contestée par le requérant ;

Dit de notifier la présente décision à la Commission Electorale et aux différentes parties ;

Dit de la publier dans les espaces indiqués à cet effet ;

Dit de la transcrire dans les registres à ce destinés ;

Le tout en application des articles 13.1, 2.1 et 27 Code Électoral ;

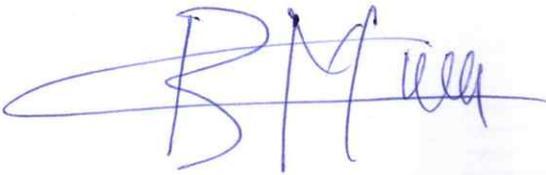
Ainsi fait et décidé, les jour, mois et an que dessus ;

En copies les listes et demandes de candidatures contestées.

Conakry, le 04 décembre 2023

LE PRESIDENT


Mustapha BOKOUM



LE SECRETAIRE


Ally SYLLA



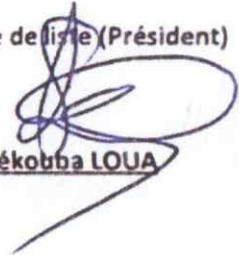
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL DE N'ZEREKORE
ELECTION DES LIGUES REGIONALES DE FOOTBALL/ 2023

Liste de candidats pour le comité exécutif de la Ligue Régionale de football de N'Zérékoré

N°	PRENOMS ET NOM	RESIDENCES	POSTES	STRUCTURES	CONTACTS	OBSERVATIONS
1	Sékouba LOUA	N'Zérékoré	Président	Ancien vice président	622 61 44 84	
2	Djiba DONZO	Béyla	Vice Président	Ancien membre ligue	622 16 24 01	
3	Moussa SACKO	N'Zérékoré	Membre	Ancien de la ligue	624 31 44 58	
4	Kany CHERIF	Lola	Membre	Ancienne membre du district	622 25 70 23	
5	Faya Blaiseb KONDANO	Guéckédou	Membre	Président district de football de Guéckédou	620 87 20 82	

N'Zérékoré, le 16 octobre 2023

La tête de liste (Président)


Sékouba LOUA

Sekouba Lou
Télé: 622 64484

M/ Zecou, le 18/10/2013

A
Monsieur le président de la
Commission Electorale.
(Conakry).

Slc Voie hiérarchique.

Objet: changement de membre

Monsieur,
Je vous respectueusement par la présente
solliciter, un changement de membre pour
incompatibilité. En effet, dans le cadre
de la cohésion du groupe, nous souhaitons
remplacer Moriba A Herba par Monsieur
Faya Blaise Kondano, Ancien président
du District de Guéckedou.

Veuillez agréer Monsieur le président,
l'expression de mes sentiments distingués.

Sekouba Lou

Sékouba Loua
Vice président
Ligue de M'Zezekri
Télé: 622 61 44 84
Email: louarsekouba7@gmail.com

M'Zezekri, le 16/10/2023

— 0 —

A

Monsieur le Président de la
Commission Electorale de la
FGF (Covakou)

Slc voie hiérarchique

Objet: Liste de candidature

Monsieur le président,
je viens respectueusement auprès de votre
auguste personnalité, au nom de mon équipe
présenter notre candidature pour diriger les
quatre (4) prochains années diriger le Comité
exécutif de la ligue régionale de football
de M'Zezekri.

En effet, mon équipe et moi, sommes à mesur
de relever le défis du football dans notre région.

Veuillez agréer Monsieur, l'expression de
mes sentiments, les meilleurs.



Sékouba Loua

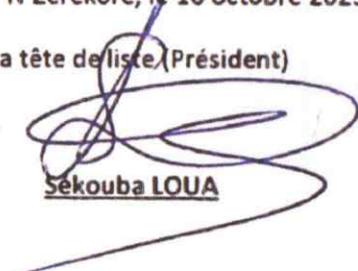
LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL DE N'ZEREKORE
ELECTION DES LIGUES REGIONALES DE FOOTBALL/ 2023

Liste de candidats pour le comité exécutif de la Ligue Régionale de football de N'Zérékoré

N°	PRENOMS ET NOM	RESIDENCES	POSTES	STRUCTURES	CONTACTS	OBSERVATIONS
1	Sékouba LOUA	N'Zérékoré	Président	Ancien vice président	622 61 44 84	
2	Djiba DONZO	Béyla	Vice Président	Ancien membre ligue	622 16 24 01	
3	Moussa SACKO	N'Zérékoré	Membre	Ancien de la ligue	624 31 44 58	
4	Kany CHERIF	Lola	Membre	Ancienne membre du district	622 25 70 23	
5	Moriba 1 HABA	N'Zérékoré	Membre	Secrétaire général trésorier du district	628 13 34 52	

N'Zérékoré, le 16 octobre 2023

La tête de liste (Président)


Sékouba LOUA